Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 20 février 2024.

**CE-2024-160-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la nomination de madame Anne Touchette à titre de Vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, pour la période du 21 février 2024 au 21 février 2031, le tout conformément à l'article 107.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**QUE** le contrat de travail entre la Ville de Terrebonne et madame Touchette fixant le terme, le salaire et les conditions de travail de cette dernière, soit entériné.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit contrat de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 20 février 2024**

**Me Jean-François Milot**
**Greffier**

# RECOMMANDATION

7.1

| | |
|---|---|
| **Direction responsable** | Direction générale |
| **Niveau décisionnel proposé** | Conseil municipal |
| **Date de présentation au comité exécutif** | 20 février 2024 |
| **Date de présentation au conseil municipal** (si applicable) | 20 février 2024 |
| **Objet** | Nomination de la Vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, poste cadre régulier à temps complet, pour une durée de sept (7) ans à compter du 21 février 2024 |

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'entériner la nomination de madame Anne Touchette à titre de Vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, à compter du 21 février 2024 jusqu'au 21 février 2031, le tout conformément à l'article 107.2 de la *Loi sur les cités et villes.*

D'entériner le contrat de travail entre la Ville de Terrebonne et madame Touchette, fixant le terme, le salaire et les conditions de travail de cette dernière.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de travail.

**Signataire :**

Serge VIllandré
2024.02.16
10:53:03 -05'00'

_____

**Direction générale**

**Date :** _____

# SOMMAIRE DÉCISIONNEL

| | |
|---|---|
| **Direction responsable** | Direction générale |
| **Niveau décisionnel proposé** | Conseil municipal |
| **Date de présentation au comité exécutif** | 20 février 2024 |
| **Date de présentation au conseil municipal** (si applicable) | 20 février 2024 |
| **Objet** | Nomination de la Vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, poste cadre régulier à temps complet, pour une durée de sept (7) ans à compter du 21 février 2024 |

## CONTENU

### Mise en contexte

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil de toute municipalité de 100 000 habitants et plus doit avoir un fonctionnaire nommé à titre de vérificateur général, membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec, pour un mandat unique de sept (7) ans.

Le 30 août 2023, madame Sonya Guilbault a remis une lettre au directeur général et au maire afin de mettre fin, à compter du 2 octobre 2023, à son contrat de travail à titre de Vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne.

Suite à la vacance du poste, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne avait procédé à la nomination de madame Anne Touchette à titre de Vérificatrice générale par intérim pour une durée maximale de 180 jours conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Le conseil doit nommer un nouveau vérificateur général de la Ville dans ce délai de 180 jours suivant la vacance du poste, soit au plus tard le 29 mars 2024.

Le mandat pour la dotation de ce poste a été donné à une firme externe qui a accompagné le comité de sélection à travers les différentes étapes du processus de comblement du poste.

### Historique des décisions

**18 septembre 2023 – 389-09-2023**
Dépôt de la lettre de résiliation du contrat individuel de travail de madame Sonya Guilbault et nomination de madame Anne Touchette à titre de Vérificatrice générale par intérim.

**14 août 2017 – 320-08-2017**
Nomination de madame Sonya Guilbault à titre de Vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne du 25 octobre 2017 au 24 octobre 2024, et autorisation de signature du contrat de travail.

**Description**

Le comité de sélection recommande la nomination de madame Anne Touchette à titre de Vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, à compter du 21 février 2024 jusqu'au 21 février 2031, selon le terme, le salaire et les conditions de travail identifiés au contrat de travail à intervenir entre les parties.

**Justification**

Découlant de la vacance du poste, le conseil municipal doit nommer, par résolution adoptée aux deux tiers des voix de ses membres, un nouveau vérificateur général pour un mandat unique de sept (7) ans conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Trois (3) personnes ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction générale, de deux (2) conseillers municipaux et d'une (1) personne représentant le cabinet. Au terme du processus de sélection, incluant la passation de tests psychométriques puis d'une rencontre avec monsieur le Maire, les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de madame Anne Touchette.

Le contrat de travail a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

**Aspects financiers**

Poste budgétaire : 1140000000000021410000000140001

**Calendrier et étapes subséquentes**

Le contrat de travail débutera le 21 février 2024 et prendra fin le 21 février 2031.

## PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae
- Validation juridique
- Contrat de travail individuel

## SIGNATURES

**Approbateur :**

_____ **Date :** _____

**Serge Villandré, directeur général**
**Direction générale**

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 20 février 2024.

**CE-2024-161-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'incendie, recommande au conseil municipal de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 6747, à titre de chef aux opérations à la Direction de l'incendie, et ce, à compter du 20 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 20 février 2024**

**Me Jean-François Milot**
**Greffier**

# RECOMMANDATION

8.1

| | |
|---|---|
| **Direction responsable :** | Ressources humaines |
| **Niveau décisionnel proposé** | Conseil municipal |
| **Date de présentation au comité exécutif** | 20 février 2024 |
| **Date de présentation au conseil municipal** (si applicable) | 20 février 2024 |
| **Objet** | Fin d'emploi – Employé #6747 |

**IL EST RECOMMANDÉ :**

Que le conseil municipal entérine la fin d'emploi de l'employé #6747.

**Signataire :**

Serge VIllandré
2024.02.19
15:59:07 -05'00'

**Direction générale**

**Date :** _____

# SOMMAIRE DÉCISIONNEL

| | |
|---|---|
| **Direction responsable** | Ressources humaines |
| **Niveau décisionnel proposé** | Comité exécutif |
| **Date de présentation au comité exécutif** | 20 février 2024 |
| **Date de présentation au conseil municipal** (si applicable) | 20 février 2024 |
| **Objet** | Fin d'emploi – Employé #6747 |

## CONTENU

### Mise en contexte

La direction générale, suite à une enquête menée conjointement par la direction des ressources humaines et la direction des incendies, recommande de mettre fin à l'emploi de l'employé cadre #6747.

### Historique des décisions

CE-[redacted]: Recommandation du comité exécutif de nommer l'employé #6747 au poste [redacted].

### Description

Que le comité exécutif recommande au Conseil municipal de mettre fin à l'emploi de chef aux opérations de l'employé #6747 à compter du 20 février 2024.

### Justification

Considérant la relation professionnelle n'étant plus possible dans le contexte actuel, la direction générale demande au conseil exécutif de recommander au Conseil municipal la fin d'emploi de l'employé #6747.

### Aspects financiers

N/A

| Calendrier et étapes subséquentes |
| --- |
| N/A |

## PIÈCES JOINTES

| |
| --- |
| N/A |

## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**

Geneviève Desgagnés

_____ **Date .** 19 février 2024

**Geneviève Desgagnés LL.B, Conseillère en relations professionnelles**
**Direction des ressources humaines**

**Endosseur :**

Annie Cammisano

Signé numériquement par Annie Cammisano
DN : cn=Annie Cammisano, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=annie.cammisano@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.19 13:37:38 -05'00'

_____ **Date :** _____

**Annie Cammisano, CRHA, Directrice adjointe**
**Direction des ressources humaines**

**Approbateur :**

Dave Sévigny

Signé numériquement
par Dave Sévigny
Date : 2024.02.19
13:43:20 -05'00'

_____ **Date :** _____

**Dave Sévigny, directeur adjoint**
**Direction des incendies**

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 20 février 2024.

**CE-2024-162-REC**

**Il est unanimement résolu :**

**QUE** le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Terrebonne, 4527259 Canada inc. et Crombie Property Holdings ltd. relative à la valeur au rôle d'évaluation foncière à la suite de la contestation des rôles triennaux 2020-2021-2022 et 2023-2024-2025 du centre de distribution Sobeys situé au 1101, boulevard de la Pinière.

**QUE** BurElle inc., représentante de la Ville de Terrebonne, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin d'entériner ladite entente auprès du tribunal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certifié conforme à Terrebonne, ce 20 février 2024**

**Me Jean-François Milot**
**Greffier**

# RECOMMANDATION

11.1

| | |
|---|---|
| **Direction responsable** | Direction de l'administration et des finances |
| **Niveau décisionnel proposé** | Conseil municipal |
| **Date de présentation au comité exécutif** | 20 février 2024 |
| **Date de présentation au conseil municipal** (si applicable) | 20 février 2024 |
| **Objet** | Entente relative à la valeur au rôle d'évaluation foncière de l'immeuble, entre la Ville de Terrebonne et 4527259 Canada inc. et Crombie Property Holdings Ltd, à la suite de la contestation du rôle d'évaluation du Centre de distribution de l'entreprise Sobeys, situé au 1101 boulevard de la Pinière pour les rôles triennaux 2020 et 2023 |

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'approuver l' Entente relative à la valeur au rôle d'évaluation foncière de l'immeuble, entre la Ville de Terrebonne et 4527259 Canada inc. et Crombie Property Holdings Ltd, à la suite de la contestation du rôle d'évaluation du Centre de distribution de l'entreprise Sobeys, situé au 1101 boulevard de la Pinière pour les rôles triennaux 2020 et 2023.

D'autoriser BurElle Inc., représentant la Ville de Terrebonne, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document nécessaire afin de donner suite à l'Entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celles-ci.

**Signataire :**

Nathalie Reniers

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca
2024.02.19 16:31:34 -05'00'

**Direction générale**

**Date :** _____

# SOMMAIRE DÉCISIONNEL

| | |
|---|---|
| **Direction responsable** | Direction de l'administration et des finances |
| **Niveau décisionnel proposé** | Conseil municipal |
| **Date de présentation au comité exécutif** | 20 février 2024 |
| **Date de présentation au conseil municipal** (si applicable) | 20 février 2024 |
| **Objet** | Entente relative à la valeur au rôle d'évaluation foncière de l'immeuble, entre la Ville de Terrebonne et 4527259 Canada inc. et Crombie Property Holdings Ltd, à la suite de la contestation du rôle d'évaluation du Centre de distribution de l'entreprise Sobeys, situé au 1101 boulevard de la Pinière pour les rôles triennaux 2020 et 2023 |

## CONTENU

### Mise en contexte

Comme prévu aux articles 14 et suivants de la *loi sur la fiscalité municipale,* la ville doit déposer tous les trois ans un rôle d'évaluation foncière pour trois exercices financiers municipaux consécutifs.

Selon l'article 124 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une personne peut déposer une demande de révision sur la valeur inscrite au rôle d'évaluation. L'article 130 stipule qu'elle doit être déposée avant le 1er mai suivant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation.
L'évaluateur doit répondre au plus tard le 1er septembre qui suit l'entrée en vigueur du rôle (Art. 138.3 par. 2)

Si aucune entente n'est survenue entre les parties, le demandeur peut former un recours ayant le même objet que la demande de révision, devant le tribunal administratif du Québec (art. 138.5)

### Historique des décisions

Dépôt du rôle triennal 2020-2022 (septembre 2019)
Dépôt du rôle triennal 2023-2025 (octobre 2022)

### Description

**<u>Rôle 2020-2022</u>**

La valeur déposée au rôle d'évaluation triennale 2020-2022 pour l'immeuble situé au 1101 boulevard de la Pinière, cadastre du Québec 4 726 332, (Centre de distribution Sobeys) était de 83 442 900$. Cette valeur incluait la valeur du terrain à 9 255 100$ et la valeur du bâtiment évalué à 74 187 800$.

Le 21 avril 2020, l'entreprise a déposé une contestation de la valeur de l'immeuble inscrite au rôle d'évaluation, proposant une valeur au montant de 71 143 000$.

**Rôle 2023-2025**

La valeur déposée au rôle d'évaluation triennal 2023-2025 pour l'immeuble situé au 1101 boulevard de la Pinière, cadastre du Québec 4 726 332 (centre de distribution Sobeys) était de 124 630 500$. Cette valeur incluait la valeur du terrain à 12 854 300$, ainsi que la valeur du bâtiment évaluée à 111 776 200$.

Le 19 avril 2023, l'entreprise a déposé une contestation de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, proposant une valeur au montant de 80 782 400$.

**Enjeu des deux contestations**

L'enjeu des deux contestations était sur la portabilité au rôle des équipements robotisés à l'intérieur du centre de distribution, laquelle a fait l'objet d'une jurisprudence récente favorable aux municipalités. Ne parvenant pas à une entente entre les parties, le dossier fut l'objet d'une requête au TAQ pour les deux rôles (SAI-M-303534-2012 et SAI-M-324220-2306 - 4527259 Canada Inc. Et Crombie Property Holdings Ltd. c. Ville de Terrebonne)

**Entente**

Dans un processus de négociation entre les parties, une entente de principe fut conclue portant la valeur de l'immeuble au rôle triennal 2020-2022 à 100 000 000$, ainsi que 119 739 100$ pour le rôle 2023-2025. En vertu de l'article 157 de *la Loi sur la fiscalité municipale*, permettant à l'évaluateur municipal de procéder à une correction d'office dans les 60 jours qui suivent un désistement au TAQ, il a été possible de fixer une valeur supérieure à celle initialement inscrite au rôle d'évaluation 2020. Cette entente est faite sans admission de part et d'autre et est conditionnelle à l'approbation des instances municipales. Les paiements dus en exécution de l'entente ne porteront pas intérêts jusqu'au 30e jour suivant l'émission des nouveaux comptes de taxes.

**Justification**

En vertu de l'article 182. Par.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale « L'évaluateur modifie le rôle pour le rendre conforme: à une entente conclue en vertu de l'article 138.4, le plus tôt possible après sa conclusion ».*

**Aspects financiers**

Une provision pour éventualité au montant de 1 M$ avait enregistré au rapport financier 2022, advenant une décision en défaveur de la Ville de Terrebonne dans cette contestation.
Suite a une entente la ville recevra, un montant d'environ 1,3M$ sans intérêts (selon l'art. 249 de la loi sur la fiscalité municipale), pour les années 2020-2023.
De plus, en tenant compte du renversement de la provision pour éventualité, non utilisée, l'impact favorable totalisant environ 2,3M$ sera reflété dans les résultats de l'année financière 2023.

Cette entente aura un impact financier favorable pour 2024 de 64 000$, car un nouveau compte de taxes supplémentaire sera facturé dû à l'augmentation du rôle. Les taux de taxes n'étant pas établis pour 2025, l'impact ne peut se quantifier pour l'instant.

**Calendrier et étapes subséquentes**

- Une audition aura lieu en vertu de l'article 142.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, à laquelle seul l'évaluateur municipal est convié.
- Deux certificats d'évaluation seront émis pour modification de la valeur au rôle 2020-2022 ainsi que la valeur au rôle 2023-2025 sous le motif « Modification donnant suite à une entente conclue en vertu d'une demande de révision administrative (LFM ART. 182 Par. 1)
- Un nouveau compte de taxes sera transmis à Sobeys pour paiement des sommes dues suivant la modification des valeurs aux rôles d'évaluation.

## PIÈCES JOINTES

- Échanges de courriels.
- Formulaire de validation juridique.

## SIGNATURES

**Responsable du dossier :**

Judith Proulx

Signé numériquement par Judith Proulx
DN : cn=Judith Proulx, c=CA, o=Ville de Terrebonne, email=judith.proulx@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.19 15:18:18 -05'00'

**Judith Proulx, CPA, OMA** **Date :** _____
**Chef de service revenus et assistante-trésorière**
**Direction administration et des finances**

**Responsable du dossier :**

Louis-Alexandre Robidoux
2024.02.19 15:34:06 -05'00'

**Me Louis-Alexandre Robidoux, avocat** **Date :** _____
**Chef de division – affaires juridiques**
**Direction du greffe et des affaires juridiques**

**Approbateur :**

Signé numériquement par Raymond LeBlanc
Date : 2024.02.19

**Raymond LeBlanc, CPA, OMA, F. ADM.A** **Date :** _____
**Directeur et trésorier**
**Direction administration et des finances**